



L'immigration et la société française au XX^e siècle

L'immigration en Essonne
dans la 2^{de} moitié du XX^e siècle

SERVICE ÉDUCATIF

Enregistrement de cartes d'identité, 1957-1959

Archives communales déposées de Courson-Monteloup - EDEPOT48 - 213

NUMERO de la demande de carte d'identité.	DATE de la demande de carte d'identité.	NOM.	PRÉNOMS.	NATIONALITÉ.	PROFESSION.	TAXE DE DELIVRANCE.		PÉNALITÉ DE RETARD.		CARTE D'IDENTITÉ.			OBSERVATIONS.
						MONANT.	ANNÉE	MONANT.	ANNÉE	NUMERO de la carte attribuée.	DATE de renvoi au titulaire.	DATE DE RENVOI à la Préfecture ou au titulaire.	
14	22/7/54		Luisj	Portugaise	Arrière tranchée		Année	1957	24/7/54	14.30.60	2/19/54		Renouvellement carte 7/12/51 Carte valable du 7/6/55 au 10/6/63.
15	4/10/57		Oscar Albert	Belge	Comptable		Année		5/10/57 à la Préfecture	H.5029	Carte attribuée directement par la Préfecture de Saint-Denis.		Renouvellement de prolongation carte de visa Belgique-Indonésie N° 29.2949 Validité de la carte
16	7/1/58		Josée Camée	Belgienne	sans		Année	1958	8/2/58	14.50079 155286 14065386	Carte: Bon état et valide attribuée par la Préfecture de Saint-Denis (sept. 1957 au 15/10)		Renouvellement carte de voyage Belgique-Indonésie N° 29.2949 N° 29.2949 N° 29.2949
17	28/8/58		Johann Marie Elisabeth	Allemande	sans		Année	1959	28/8/58				Carte de Président prolongée du 30.5.59 au 24.5.63. N° 14.04206
18	8/5/59		Mania	Néerlandaise	Salariée		Année						Carte de Président prolongée N° 29.2949 N° 29.2949
19	21 dec. 59		Elada	Britannique	sans								Carte de Président prolongée N° 26.1806 - KE 011830 délivrée par la Préfecture de Belgique du 1.7.59 au 30.6.69
20	15 mars 60		Amor	Espagnole	Travaux publics								Reprise de 15.7.60 N° 29.2949
21	15 mars 60		Francisco	Espagnole	Madre chambre								Reprise de 15.7.60 N° 29.2949
22	22 sept 1960		Joseph	Espagnole									Reprise de 22.9.60 N° 29.2949
23	22 sept 1960		Maria	Espagnole									Reprise de 22.9.60 N° 29.2949
24	28 mars 61		Amor	Espagnole									Reprise de 28.3.61 N° 29.2949
			Président ordinaire N° Courson-Monteloup 322 267 valable du 27 sept. 1961 au 26 sept. 1964										Reprise de Mandat de Renouvellement de la Carte N° KH 56171. N° 29.2949. délivré le 29 mars 1961 valable jusqu'au 28. juin 1961. Carte N° KH 56171 Renouvellement de 29 mars 1961 jusqu'au 26 sept. 1961 Carte de travail R 120.804. 12.11.1961 au 11.11.62.
			Francisco	Espagnole									Carte de visa temporaire N° LE 1570 délivré le 21 juin 1962 valable du 21.6.62 au 20.6.63.

Contrôle de la migration du travail d'Algérie en métropole, 1962 (recto).

DAPM - 997W/129

Circulaire n° 110

Le MINISTRE d'ETAT Chargé
des Affaires Algériennes,

à

Monsieur le DELEGUE GENERAL
en ALGERIE

Messieurs les PREFETS et
SOUS-PREFETS en ALGERIE

PARIS, le 19 février 1962

LE MINISTRE DE L' INTERIEUR

- Monsieur le PREFET de la SEINE
- Monsieur le PREFET de POLICE
- Monsieur le DIRECTEUR GENERAL de
la SURETE NATIONALE
- Messieurs les Inspecteurs Généraux
de l'Administration en Mission
Extraordinaire
- Messieurs les PREFETS
- Messieurs les SOUS-PREFETS

OBJET : Contrôle de la migration du travail d'Algérie en Métropole.

REFER : Circulaire n° 565 du 3 novembre 1961.

Un certain nombre de demandes de renseignements ayant été formulées au sujet de la circulaire du 3 novembre précitée, il apparaît nécessaire de faire une mise au point des nouvelles dispositions applicables à la migration du travail d'Algérie en Métropole.

Il est précisé à cet égard que si ces dispositions visent à instaurer le contrôle de cette migration, elles ne doivent pas, bien entendu, avoir pour conséquence son arrêt ou même son ralentissement anormal.

Le but poursuivi est donc - s'agissant notamment des travailleurs isolés - d'éviter au migrant toute perte de temps à la recherche d'un emploi hypothétique et lui permettre de se rendre directement dans l'entreprise susceptible de lui offrir une occupation correspondant à ses aptitudes et à sa qualification.

Pour atteindre ce résultat, il convient que chaque Préfet et Sous-Préfet ne se borne pas à enregistrer les requêtes qui lui seront adressées, mais qu'il joue un rôle actif pour faciliter, en l'orientant efficacement, ce courant migratoire dont l'intérêt économique est incontestable.

Cette aide apportée par l'Administration aux travailleurs algériens s'exercera notamment au profit de celui qui, sans attache aucune avec la Métropole, souhaite cependant y trouver un emploi.

Deux cas peuvent être envisagés :

I - TRAVAILLEURS DESIRANT SE RENDRE DANS UNE REGION DETERMINEE -

Chaque Préfet ou Sous-Préfet d'Algérie sera chargé de recueillir les noms, âges, qualifications et desiderata des intéressés. Leurs demandes seront transmises au Préfet ou Sous-Préfet métropolitain de la région considérée. Celui-ci fera instruire ces requêtes en vue de la délivrance d'un certificat d'embauche par les employeurs. Des correspondances directes s'établiront ainsi de Préfecture à Préfecture et de Sous-Préfecture à Sous-Préfecture afin de faciliter la recherche d'un emploi aux candidats à la migration.

.../..

II - TRAVAILLEURS N'AYANT AUCUNE PREFERENCE QUANT A L'EMPLOI ET QUANT A LA REGION -

Le Ministère du Travail va procéder incessamment à une enquête aux fins de déterminer pour les mois à venir et par région, dans chacun des principaux secteurs de l'activité économique, les chiffres des travailleurs à recevoir d'Algérie. La Délégation Générale aura communication du bilan prospectif ainsi établi et elle le diffusera aux Préfets et Sous-Préfets. Ceux-ci recueilleront les mêmes renseignements que dans le premier cas et orienteront les demandes nominatives d'emploi vers les Préfectures et Sous-Préfectures métropolitaines afin d'obtenir la délivrance des certificats d'embauche correspondants.

Ainsi, dans ces deux cas, au lieu de se borner à contrôler purement et simplement le courant migratoire, les représentants du Gouvernement s'emploieront à faciliter et à canaliser, dans les meilleures conditions, les candidatures émanant d'Algérie.

III - DISPENSES -

En Métropole, comme dans les départements Algériens, des dispositions devront être prises afin de réduire au maximum les délais d'instruction des demandes. A cet égard, il convient de préciser que les jeunes gens se rendant comme élèves ou moniteurs dans des centres de préformation ou de formation professionnelle obtiendront leur titre de voyage sans avoir à remplir les formalités prévues par la circulaire du 3 novembre qui n'est pas applicable à leur cas.

De même, le certificat d'embauche ne sera pas exigé des travailleurs qui justifieront qu'ils ont déjà accompli un stage dans un centre de préformation ou de formation professionnelle en Algérie ou en Métropole.

La réglementation qui est entrée en vigueur le 1er décembre 1961 a été instituée en faveur du migrant. L'exigence de la production des deux certificats d'embauche et de logement répond au souci d'assurer à celui-ci, à la fois un travail normalement rémunéré et un habitat décent, c'est-à-dire de le mettre à l'abri des aléas inhérents à un dépaysement brutal dès son arrivée en Métropole.

Elle ne saurait, en aucune façon, aboutir à la paralysie plus ou moins marquée, d'un mouvement migratoire aussi utile, en définitive, à l'Algérie qu'à la Métropole.

Je vous invite à veiller personnellement à ce que l'esprit de ces directives ne soit jamais perdu de vue.

pour le Ministre d'Etat chargé
des Affaires Algériennes,
le Secrétaire Général,
C. DELABALLE

pour le Ministre de l'Intérieur,
le Directeur du Cabinet,
Y. BOURGES

Bordereau d'envoi de certificat de travail, 1961

DAPM - 997W/129

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-OISE

STOUS-PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
* 30 DEC 1961 *
DE CORBEIL-ESSONNES

I.700

saillies, le **27 DECEMBRE 1961**

BORDEREAU D'ENVOI

M. le Chef de la S.A.S.

Monsieur

le CHEF DE LA S.A.S.

de

DAVOUST

Département de **SETIF** LA CUTENBERG. — VERSAILLES.

Nombre de Pièces	DÉSIGNATION ET OBJET
2	<p>I Certificat de travail délivré par l'Entreprise Générale du Bâtiment CAROTTE MARIE & Cie MAXIMILIENNE RIS ORANGIS en faveur de MOULI LAYACH ben Hadj domicilié à Davoust VISA N° 5 T.</p> <p>I Certificat de travail délivré par l'Entreprise de maçonnerie VILLARDIN Père et Fils de VIRY CHATILLON en faveur de: MOULI Charles ben Saci domicilié à AIN EL TURCK VISA N° 6.T</p> <p>P.le Préfet Le Conseiller Technique pour les Affaires Musulmanes</p>

Copie conforme à
M.le Sous Préfet de CORBEIL
pour information

[Signature]

[Signature]

Création d'atelier, 1965

DAPM - 930W/43

JS/LK
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
AFFAIRES POLITIQUES
ET DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Service des Préfets

Section Etude/B

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

18 MARS 1965

196



LE MINISTRE de l'INTERIEUR

à Monsieur le PREFET DELEGUE pour

l'ESSONNE

N° 22119

cl
Reclassement
Musulmans

OBJET : Atelier de fabrication de tapis pour des artisans français-musulmans rapatriés.

Le Service de Reclassement des Français-Musulmans a été amené à créer, dans le cadre de sa mission, un atelier de fabrication de tapis à LODEVE pour employer les artisanes françaises-musulmanes rapatriées et leur assurer un complément de revenu.

Cet atelier est actuellement en mesure de confectionner des ouvrages de qualité et de bonne présentation.

Sa formule a l'avantage de permettre à l'Administration de bénéficier de prix intéressants dûs à l'absence d'intermédiaire.

Je signale, par suite, tout particulièrement à votre attention cette initiative dans la perspective de l'aménagement de la Préfecture de votre département.

Pour le Ministre de l'Intérieur
et par délégation

Le Directeur Général des Affaires Politiques
et de l'Administration du Territoire,

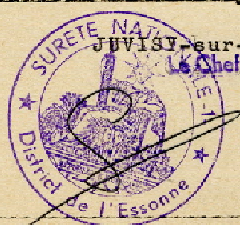
Jacques BONIS-CHARANOLE

Statistiques des Algériens, 1965

DAPM - 930W/43

DISTRICT DE L'ESSONNE

STATISTIQUE DES ALGERIENS

NOMBRE TOTAL D'ALGERIENS	: 3.972	NOMBRE de commerçants	: 24
" HOMMES	: 3.023	" de cafés tenus par des .	: 8
" FEMMES	: 263	" d'hôtels appartenant à des .	: 8
" ENFANTS (moins de 16 ans)	: 686		
" MARIAGES ALGERIENS	: 206	- LOGEMENT DES CELIBATAIRES -	
" MARIAGES MIXTES	: 39	a/ Algériens logés par employeurs	: 650
" concubinages ALGERIENS	: 16	b/ " " dans les Foyers	: 228
" concubinages MIXTES	: 60	c/ " " par eux-mêmes	: 1.876
- LOGEMENT DES MARIÉS -		1°- BIEN LOGES	: 799
a/ Ménages ALGERIENS logés par employeurs	: 7	2°- MAL LOGES	: 609
b/ " " " dans les Foyers	: 0	3°- LOGES en "bidonvilles"	: 1.106
c/ " " " par eux-mêmes	: 265	Malades hospitalisés au Centre de Post Cure Franco-Britannique au Château de Sillery à EPINAY-S-ORGE	: 15
1°- BIEN LOGES	: 165		
2°- MAL LOGES	: 96	JUVISY-sur-ORGE, le 13 OCTOBRE 1965 Le Chef du District de l'Essonne p.i.	
3°- LOGES en "bidonvilles"	: 8	J.P. SANGUY	

Recensement des Marocains et Tunisiens, 1965

DAPM - 930W/43

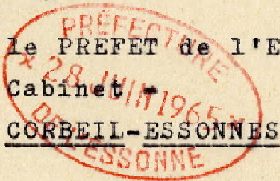
JC/RM
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE
DISTRICT de l'ESSONNE

N° 9.959

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JUVISY-sur-ORGE, le 25 JUIN 1965

LE CHEF DU DISTRICT
de l' ESSONNE

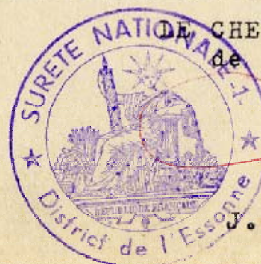
à
Monsieur Le PREFET de l'ESSONNE
- Cabinet -
à CORBEIL-ESSONNES



O B J E T :-Recensement des Marocains & Tunisiens.

J'ai l'honneur de vous adresser l'état récapitulatif concernant le recensement des Marocains et Tunisiens résidant dans le District de l'ESSONNE, au 25 JUIN 1965.

CIRCONSCRIPTIONS	MAROCAINS	TUNISIENS
ARPAJON	20	4
ATHIS-MONS	24	22
BRUNOY	44	19
CORBEIL-ESSONNES	12	14
ETAMPES	3	0
JUVISY-sur-ORGE	34	25
LONGJUMEAU	2	7
MASSY	17	55
MONTGERON	81	33
PALaiseAU	31	61
Ste-GENEVIEVE-des-BOIS	6	12
SAVIGNY-sur-ORGE	29	14
TOTAUX	303	266
Recensement au 25.3.1965	273	246
Différence	+30	+20



CHEF DU DISTRICT
de l'ESSONNE

J. CAPIOD

État numérique des étrangers par nationalité, à Avrainville en 1969

Archives communales déposées d'Avrainville - EDEPOT80 - 214

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Direction de la Réglementation

3ème Bureau

ETAT NUMERIQUE PAR NATIONALITE DES ETRANGERS EN RESIDENCE DANS LE DEPARTEMENT
AU 31 DECEMBRE 1969.

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

COMMUNE DE AVRAINVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
11 JAN 1971
ARRIVEE

ETAT N° 2 - TITRES DE SEJOUR

NATIONALITE	Récép. de 1ère demande - Aut. provisoires de séjour - Sursis - Récépissé de demande de renouvellement de R. T. et cartes de Résident temporaire	Cartes de Résident Ordinaire et récépissé de demande de renouvellement de carte de Résident ordinaire	Cartes de Résident Privilegié et récépissé de demande de renouvellement de cartes de Résident Privilegié - Marocains - Tunisiens - Laotiens	TOTAL Des titres de séjour
Colonnais			3	3
Espagnols		2		2
Portugais	32	11		43
	32	13	3	48



Demande de carte de travail, 1972

Archives communales déposées - EDEPOT80 - 217

CERFA n° 20/3.211

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 1^{ère} DEMANDE de CARTE DE SÉJOUR MINISTÈRE du TRAVAIL de L'EMPLOI et de LA POPULATION

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT **CARTE DE TRAVAIL**

DEPOSEE LE : 24 / 10 / 72

EN CAS DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE TRAVAIL


- La carte à renouveler était valable du : _____ au : _____

- Pour la profession de : _____ dans la zone de : _____

DÉPARTEMENT : Somme
 COMMUNE : Norainville

N° INSEE de la commune : 91 041
 N° de la demande : 155

Visa : [Signature]



A Nom : MARTINHO FERREIRA P.
 Epouse : _____
 Prénoms : Maria Noeme
 Né le : 11 / 10 / 1951
 à : 5, Martinho Ferreiral P.
 Fil. de : Francisco
 et de : Maria Jose de Freitas
 Nationalité : portugaise
 Adresse actuelle : 6, rue des Halleverdiens Norainville

B Date d'entrée en FRANCE : 8/9/72
 Document présenté : passport
 Passeport valable du : 26/8/72 au : 16/8/73
 Carte d'identité valable du : 29/6/72 au : 19/6/77
 Précédente Carte de Séjour valable du : _____ au : _____
 Possède-t-il la qualité de réfugié : non
 Sollicite-t-il la qualité de Résident Privilegié : non

C Situation de famille : C nombre d'enfants _____, dont _____ mineurs
 Nationalité du conjoint : _____ Est-il en FRANCE : OUI - NON (1)
 S'il est en FRANCE, date d'arrivée : _____ ; nature du titre de séjour : _____
 : _____ ; nature du titre de travail : _____
 Nationalité des enfants mineurs : _____ Sont-ils en FRANCE : OUI - NON (1)
 S'ils sont en FRANCE : _____ ; Ont-ils subi le contrôle médicale O.N.I. : OUI - NON (1)
 Service militaire dans l'armée française du : _____ au : _____
 Est-il logé par l'employeur : _____

D Références professionnelles : _____ ; en FRANCE : _____
 Métier dont l'exercice est sollicité : ouvrière horticole
 Secteur d'activité (par exemple, mines, industrie, agriculture, ...) : horticulture
 Qualification professionnelle : non ouve
 Désignation de l'employeur : Jacques COSTES, Norainville
 Adresse de l'employeur : 6, rue des Halleverdiens

Signature du demandeur : [Signature]

(1) RAYER LA MENTION INUTILE. 1.251.405.3 - 7111 - N° 60.33

Demande ce carte de travail, 1973

Archives communales déposées - EDEPOT80 - 217

CERFA n° 20/3.211

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 1^{ère} DEMANDE de CARTE DE SÉJOUR MINISTÈRE de TRAVAIL de L'EMPLOI et de LA POPULATION

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT **CARTE DE TRAVAIL**

DEPOSEE LE : 26 février 1973

EN CAS DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE TRAVAIL

- La carte à renouveler était valable du : 3 3 72 au : 2/3/73

- Pour la profession de : femme de ménage dans la zone de :

DÉPARTEMENT : ESSONNE
COMMUNE : AVRAVILLE

N° INSEE de la commune : 91 041
145 BIS

N° de la demande : 78
Visa :



A Nom : Maria
Epouse :
Prénoms : Maria
Né le : 10 11 1932
à : Château de Lobes Bétouil
Filz de : José de Lobes
et de : Epouse de Conçezan Teyssier
Nationalité : portugaise
Adresse actuelle : Château de la Motte Avraville

B Date d'entrée en FRANCE : 3 11 1971

Document présenté :
 Passeport valable du : au :
Nature de la durée du visa :
 Carte d'identité valable du : au :
 Précédente Carte de Séjour valable du : 29 4 72 au : 29 4 77

Possède-t-il la qualité de réfugié :
Sollicite-t-il la qualité de Résident Privilegié :

C Situation de famille : mariée nombre d'enfants 5, dont 5 mineurs
Nationalité du conjoint : portugais Est-il en FRANCE : OUI - NON (1)
S'il est en FRANCE, date d'arrivée : 28 1 1957 nature du titre de séjour : c de résident ordinaire
nature du titre de travail : c de travail
Nationalité des enfants mineurs : portugaise Sont-ils en FRANCE : OUI - NON (1)
S'ils sont en FRANCE : Ont-ils subi le contrôle médicale O.N.I. : OUI - NON (1)
Service militaire dans l'armée française du : au :
Est-il logé par l'employeur : oui

D Références professionnelles : en FRANCE :
Métier dont l'exercice est sollicité : femme de ménage
Secteur d'activité (par exemple, mines, industrie, agriculture...) : entreprise
Qualification professionnelle :
Designation de l'employeur : S.C.I. de la Motte -
Adresse de l'employeur : Château de la Motte Avraville

Signature du demandeur : Maria

(1) RAYER LA MENTION INUTILE. 1251 405 3 211 N° 60 31

À FAIRE

À FAIRE

Groupe : dans la seconde moitié du XXe siècle

Consigne : À l'aide des documents, vous rédigerez une synthèse indiquant de quels pays viennent les immigrants présents sur le territoire de l'Essonne dans la première moitié du XXe siècle en donnant les caractéristiques de chaque groupe (caractéristiques démographiques, professions, ...).

Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne

Domaine départemental de Chamarande

38, rue du Commandant Arnoux

91730 Chamarande

01 69 27 14 14

Service éducatif : Nathalie Noël, Catherine Sironi

Atelier de l'image Lisbeth Porcher